

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	9
PRESENTS	9
VOTANTS	9

CONVOCATION

Datée	du 07/05/2025
Affichée	le 07/05/2025

OBJET

**ANRU – Viabilisation des
logements sociaux hors QPV :
Convention de délégation de
maîtrise d'ouvrage entre la
Ville de L'Aigle et la CdC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 15 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mai à dix-neuf heures, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le sept mai 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Michel LE GLAUNEC a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

Monsieur le Président précise que par délibération du 15 octobre 2020, une convention-cadre de délégation de maîtrise d'ouvrage a été validée entre la CdC et la Ville de L'Aigle pour les opérations relevant du programme de rénovation urbaine sur le quartier de La Madeleine. Cette convention, signée le 3 novembre 2020, précisait que chaque opération ferait l'objet d'une convention spécifique.

L'opération de viabilisation des logements sociaux LOGISSIA hors quartier prioritaire, rue de Chennebrun à L'Aigle, étant au stade ESQUISSE/AVANT PROJET, il convient de valider la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage spécifique à celle-ci, annexée à la présente délibération.

Celle-ci établit les conditions techniques et financières dans lesquelles la commune délègue sa maîtrise d'ouvrage à la communauté de communes, dans la mesure où il a été convenu une prise en charge par chacune des collectivités, du coût relatif à ses compétences.

La convention se base sur le plan de financement prévisionnel suivant :

Bilan prévisionnel		Part CDC (TTC)	Part BP Assainissement (TTC)	Montant à refacturer à la Ville - TTC
DEPENSES	en € TTC			
Frais d'acquisition	19 430 €	7 206 €	- €	12 225 €
Frais de notaire	1 480 €	549 €	- €	931 €
Indemnités d'éviction	2 323 €	861 €	- €	1 462 €
Acquisition	23 234 €	8 616 €	- €	14 617 €
Etudes Urbanisme complémentaire	6 000 €	2 225 €	731 €	3 044 €
Détection réseaux	9 600 €	3 560 €	1 170 €	4 870 €
Études Géotechniques amgt	9 600 €	3 560 €	1 170 €	4 870 €
Etudes cavités	20 580 €	7 632 €	- €	12 948 €
Etudes et diagnostics	45 780 €	16 978 €	3 070 €	25 732 €
Maîtrise d'œuvre aménagement espace public	33 600 €	12 461 €	4 094 €	17 046 €
SPS Aménagement	1 683 €	624 €	205 €	854 €
Contrôle technique Aménagement	1 683 €	624 €	205 €	854 €
Géomètre (relevé topo, DA, etc...)	2 400 €	890 €	292 €	1 218 €
Autres honoraires	12 000 €	4 450 €	1 462 €	6 088 €
Honoraires	51 366 €	19 049 €	6 258 €	26 059 €
Mandataire	27 817 €	10 316 €	3 389 €	14 112 €
Ingénierie interne	14 424 €	5 349 €	1 757 €	7 317 €
Conduite d'opération	42 241 €	15 665 €	5 146 €	21 429 €
Travaux préparatoires	30 000 €	11 126 €	3 655 €	15 219 €
Terrassement	30 038 €	30 038 €		- €
Structures et revêtements	123 736 €	123 736 €		- €
Bordures et caniveaux	13 166 €	13 166 €		- €
Assainissement EU	55 418 €	- €	55 418 €	
Assainissement EP	126 827 €	- €		126 827 €
Tranchées communes	20 538 €	7 617 €	2 502 €	10 419 €
Adduction eau potable	19 308 €	- €		19 308 €
Télécommunications/télédistribution	22 963 €	- €		22 963 €
Electricité	16 980 €	- €		16 980 €
Eclairage public	35 100 €	- €		35 100 €
Espaces verts	9 585 €	- €		9 585 €
Signalisation	1 749 €	1 749 €		- €
Estimation travaux	505 409 €	187 431 €	61 576 €	256 402 €
Aléas et révision de prix	50 541 €	18 743 €	6 158 €	25 640 €
Frais divers Aménagement (AO, repro, constat d'huissier...)	9 600 €	3 560 €	1 170 €	4 870 €
Autres frais	6 000 €	2 225 €	731 €	3 044 €
Frais divers	15 600 €	5 785 €	1 901 €	7 914 €
TOTAL DEPENSES	734 170 €	272 268 €	84 108 €	377 794 €
		37%	11%	51%
RECETTES				
Etat (DETR / DSIL)	103 107 €	38 237 €	12 562 €	52 308 €
TOTAL subventions	103 107 €	38 237 €	12 562 €	52 308 €
FCTVA	120 433 €	44 663 €	13 797 €	61 973 €
TOTAL recettes	223 540 €	82 900 €	26 359 €	114 281 €

- Vu la délibération n° 2020-10-15-167 du Conseil Communautaire en date du 15 octobre 2020 approuvant la convention pluriannuelle de partenariat pour le projet de rénovation urbaine du quartier de La Madeleine,
- Vu la délibération n° 2020-10-15-168 du Conseil Communautaire en date du 15 octobre 2020 approuvant la convention-cadre entre la Communauté de Communes et la Ville de L'Aigle pour la réalisation du programme de renouvellement urbain du quartier de La Madeleine,

Accuse de réception en préfecture
061-200068468-20250515-2025-05-15-133-DE
Date de télétransmission : 16/05/2025
Date de réception préfecture : 16/05/2025

- Vu la délibération n° 2025-02-06-027 du Conseil Communautaire en date du 6 février 2025 approuvant le bilan de l'opération de viabilisation des logements sociaux LOGISSIA, hors quartier prioritaire, rue de Chennebrun à L'Aigle

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention, ci-annexée, de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de L'Aigle pour les travaux de viabilisation des logements sociaux LOGISSIA, hors quartier prioritaire, rue de Chennebrun à L'Aigle
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 16 MAI 2025
Publié en ligne le 16 MAI 2025
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER

